

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Janvier 2016

Excusés :Gérard TALIETTI (procuration à Gilles PIERRE), Philippe FRANTZ (procuration à Isabelle GEHIN), Jean-Pierre ROUSSEL (procuration à Christine SGARD)

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert MANGIN

Approbation du Conseil Municipal du 07 Décembre 2015 : Voté à l'unanimité

### **DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :**

- LAMBERT Electricité : électricité Salle Stouvenel : 974,40 €

### **Délibération concernant la création d'emploi d'agents recenseurs pour le recensement de la population de 2016 :**

Dans le cadre du recensement de la population de 2016 qui se déroulera du 21 Janvier au 20 Février, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs.

(Voté à l'unanimité).

### **Délibération concernant la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2016 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soient votés les rémunérations au forfait suivantes :

- agent recenseur : 1320 € brut
- coordonnateur communal : 240 € brut

(Voté à l'unanimité).

### **Délibération concernant la demande d'adhésion au SMIC des Vosges des Communes de GREUX et de LE VALTIN :**

Le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale nous informe que les Communes de GREUX et de LE VALTIN souhaitent adhérer au syndicat et qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

(Voté à l'unanimité).

### Arrivée de Monsieur Philippe FRANTZ à 20 heures

### **Délibération concernant l'Etat d'Assiette 2016 :**

Le programme de martelage de bois état d'assiette 2016 proposé par l'ONF est présenté par Monsieur le Maire qui demande au Conseil municipal de l'approuver. 6440 m3 de bois seront martelés.

(Voté à l'unanimité).

### Arrivée de Jean-Pierre ROUSSEL à 20h10

**Délibération fixant le tarif des affouages pour l'année 2016 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des affouages pour l'année 2016 ( tarif 2015 reconduit en l'état), soit :

- 39 € le stère de hêtre et chêne non livrés
- 46 € le stère de hêtre et chêne livrés

(Voté à l'unanimité).

**Délibération fixant les tarifs des menus produits forestiers :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des menus produits forestiers suivants à compter du 01 Janvier 2016:

- Lot de nettoyage : 50 € les 10 stères
- Chablis : 12 € le stère de quartier et 5 € le stère de charbonnette

(Voté à l'unanimité).

**Délibération fixant les tarifs des photocopies pour particuliers et associations :**

Monsieur le Maire propose que soient réétudiés les tarifs des photocopies appliqués aux particuliers et associations à compter du 01 Janvier 2016 comme suit :

**PARTICULIERS**

FORMAT		RECTO	RECTO VERSO
A4	NOIR ET BLANC	0,20 €	0,20 €
A4	COULEUR	0,50 €	1 €
A3	NOIR ET BLANC	0,25 €	0,25 €
A3	COULEUR	1,00 €	2 €

**ASSOCIATIONS**

FORMAT		RECTO	RECTO VERSO
A4	NOIR ET BLANC	0,10 €	0,10 €
A4	COULEUR	0,30 €	0,50 €
A3	NOIR ET BLANC	0,15 €	0,15 €
A3	COULEUR	0,50 €	0,70 €

(Voté à l'unanimité).

**Informations diverses :**

- Monsieur le Maire propose que, dans le cadre de la gestion énergétique du patrimoine bâti des petites et moyennes collectivités, l'éclairage public soit étudié. Des subventions de l'ADEME, du SMDEV et du Conseil Départemental pourraient être allouées à la Commune. Un dossier sera présenté à cet effet dans le cadre du budget 2016.
- L'Association RAON BONHEUR remercie la Commune de sa collaboration à l'organisation du TELETHON .
- Le SICOVAD remercie la population pour son intérêt à la collecte du textile au profit du TELETHON .
- Un courrier a été adressé à toutes les associations afin qu'elles fassent parvenir en mairie les photos prises lors de leurs manifestations .
- Maître Christine TADIC a informé Monsieur le Maire que Madame GUYOT CREUSAT a été déboutée par le tribunal administratif de son mémoire contre la municipalité et se trouve ainsi condamnée à régler la somme de 500 € à la collectivité.
- Un exemplaire du bulletin municipal « Au Fil de la Niche » a été estimé à 4,80 € (hors frais d'envoi).
- Monsieur Alain MANGEL, Président de l'AAPMA, a informé Monsieur le Maire que tous les riverains de la Niche concernés par la convention de réserve de pêche ont signé favorablement sa reconduction.
- Monsieur Philippe FRANTZ demande à ce que soit demandée la reprise soignée de la route suite aux travaux 24 Rue de la Senadère.